

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
PARAISANT A MARTIGNY

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ fr. 12.50
COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX n° 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse.

ETRANGER : Un an fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.031
ABONNEMENTS ET SECRÉTARIAT
DU PARTI 61.303
ANNONCES 61.252
A MARTIGNY

ANNONCES (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.
RÉCLAMES (le mm. ligne 2 colonnes/81 mm.) CANTON : 20 ct. ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.



Compte de chèques postaux
n° 500

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Autour de la réorganisation militaire

Au Département militaire valaisan

Tous ceux qui ont eu à se rendre au Département militaire au cours de ces dernières années se rappellent sans doute la déplorable organisation des bureaux, l'entassement du personnel empêchant tout travail rationnel.

Le nouveau chef de ce Département, M. Fama, a cherché dès son arrivée à remédier à cet état de chose.

C'était d'autant plus nécessaire que la réorganisation militaire nécessite un travail supplémentaire extraordinaire. Il faut pour le 31 décembre rétablir les contrôles de corps des unités qui dépendent du canton et fixer de nouvelles fiches de mobilisation dans plus de 12.000 livrets de service.

M. Fama a donc obtenu qu'il lui soit accordé de nouveaux locaux, ceux autrefois occupés par le service des apprentissages.

C'est là que nous trouvons le capitaine Studer, chef de service, qui a bien voulu nous donner quelques renseignements.

Disons tout de suite que toute cette réorganisation est faite avec une seule employée supplémentaire, une sténo-dactylographe.

L'esprit d'économie règne. L'ère des contrôles de corps en gros bouquins est terminée ; dès le 1er janvier prochain, dans les cantons romands, on introduit le système des contrôles à fiches mobiles aussi bien au Département que pour les commandants d'unité.

Chaque militaire a une fiche en double exemplaires (l'une au Département, l'autre à l'unité) qui le suit toute sa vie, dans toutes les troupes.

La simplification est de taille. On sait que la nouvelle organisation modifie dans leur essence même la composition des bataillons. Dorénavant, le recrutement et l'incorporation sont régionaux.

Le Valais comptera dès à présent trois bataillons d'élite, les 6, 11 et 12, composant le régiment 6. Le Haut-Valais fournit les bataillons 88 et 89. Le bataillon 7, composé de deux Compagnies vaudoises et deux valaisannes (Cp. de mitrailleurs mixte) et qui sera composé de militaires de landwehr 1er ban (32 à 36 ans), fera partie du régiment 5.

Notre canton fournit encore les bataillons de couverture frontière groupant les hommes de toutes les classes de l'armée, et un ou deux bataillons territoriaux, notamment le 133.

Il fournit encore la Compagnie territoriale indépendante de mitrailleurs 10, chargée de la défense anti-aérienne de l'Etat-major de la nouvelle brigade de montagne 10.

En Valais, comme ailleurs, la réorganisation sera prête à entrer en vigueur le 1er janvier 1938.

Les deux régiments de la brigade auront en 1938 leur cours de répétition en même temps et il sera immédiatement suivi du cours des troupes de couverture frontière d'une durée de 6 jours.

Comme on le sait, d'autre part, les fortifications de St-Maurice cesseront d'être une unité d'armée, pour être rattachées dès le 1er janvier 1938 à la brigade de montagne 10.

N'oublions pas de dire que les cyclistes, les sapeurs, les sanitaires seront incorporés dans des compagnies spéciales, attachées elles aussi à la nouvelle brigade.

Et maintenant, dans quelques jours, les soldats recevront en retour leur livret de service. Qu'ils prennent la peine d'y vérifier leur nouvelle incorporation et d'y trouver sur la feuille rouge, le lieu et l'heure de leur mobilisation en cas d'alerte.

Nous terminerons en félicitant le Département militaire valaisan, son chef, M. le conseiller d'Etat Albano Fama, le chef de service, capitaine Louis Studer, et tout le personnel, du travail accompli.

Mr.

Exposition nationale d'aviiculture

L'exposition nationale suisse d'aviiculture, renvoyée sur ordre des autorités fédérales, se tiendra définitivement du 27 au 29 novembre, à St-Gall. Toutes les précautions ont été prises pour que les animaux qui y seront exposés ne proviennent que des cantons et régions préservés de la fièvre aphteuse.

A propos du traitement des Conseillers aux Etats

Le rédacteur du *Nouvelliste* doit avoir ou bien la manie de la persécution ou bien une certaine pénurie de sujets pour ses articles.

En effet, après avoir écrit dans son numéro du 12 novembre 1937, tout un article de fond intitulé « Petitesse et mesquinerie », sur la question, bien peu importante, d'une réduction du traitement des conseillers aux Etats, le voilà qui revient à la charge dans son numéro du 20 novembre, où, sous le titre « La maladresse », il publie un nouvel article de fond consacré à cet objet.

Au cours de ces articles, il estime que M. le député René Spahr, qui est intervenu à ce sujet, a été « dur et peu chevaleresque », et que son intervention « n'était peut-être pas de très bon goût ».

J'imagine que M. Spahr doit être assez indifférent à ces appréciations du *Nouvelliste* et qu'il n'a jamais attendu de louanges de son rédacteur : mais là n'est pas la question !

M. Haegler parle du « fond de l'intervention Spahr », qu'il fait grief aux députés conservateurs de n'avoir pas saisi. Il voit dans le vote de ceux-ci « un geste apparent d'ingratitude » et se demande « si la Droite conservatrice a voulu manifester contre M. Evéquoqz qui fut pendant plus de trente ans son chef incontesté ». Il reproche aux députés conservateurs « leur absence de sens politique » et parlant de cette décision, s'écrie, tel le prophète Jérémie se lamentant : « C'est la grande faute politique ! Où allons-nous ? »

Ces mots, venant de celui qui, l'an dernier, présida notre Grand Conseil, font rêver.

Vraiment, M. Haegler, pensez-vous que notre Grand Conseil, en discutant le budget, doit faire de la politique et non pas chercher à assurer l'équilibre financier ? On pourrait le croire lorsqu'on lit plus loin encore cette phrase : « L'autorité de M. Evéquoqz sur l'assemblée législative est chose plus précieuse que mille francs sur un budget de onze millions » (sic !).

Mais M. Haegler, pourquoi voulez-vous à tout prix voir dans une mesure d'économie une attaque contre M. Evéquoqz ?

Tout d'abord, M. Evéquoqz n'est pas seul en jeu ; il y a M. Barman qui est aussi conseiller aux Etats, bien que l'on entende peu parler de ses interventions à Berne ! Et puis, parce qu'on a diminué le traitement des conseillers aux Etats, a-t-on diminué leur valeur ?

Si tel est le cas, ce n'est pas seulement eux qu'on a diminués de valeur, mais aussi nos fonctionnaires, nos préfets, nos professeurs de collège, nos juges cantonaux et autres, etc., puisque leur traitement, à eux aussi, a été diminué !

Vous qui, sauf erreur, êtes secrétaire du Grand Conseil, vous devez pourtant savoir qu'il y eut quantité de réductions qui furent votées à titre provisoire pour permettre l'équilibre financier, sans que l'on crie chaque fois à une attaque déloyale ! Alors, pourquoi ne relevez-vous que la mesure atteignant M. Evéquoqz quand c'est justement lui qui est le mieux à même de la supporter ?

D'ailleurs, le chiffre de 2000 fr. est loin d'être dérisoire, surtout lorsqu'on y ajoute les autres indemnités que, sauf erreur, les conseillers aux Etats touchent de la Caisse fédérale.

Il fut un temps où ces fonctions n'étaient pas du tout rétribuées. Nous lisons en effet dans un article de la *Feuille d'Avis du Valais* ces quelques lignes : « Notons qu'autrefois les anciens, qu'ils aient été revêtus des charges de Grand Bailli ou de député à la Diète fédérale, se contentaient en forme d'honneurs, du titre reçu auquel s'attachaient l'honneur de la dignité conférée et la confiance qu'elle supposait. »

A voir l'insistance que M. Haegler met à discuter cette question, on pourrait croire qu'il estime que la rétribution a, pour M. Evéquoqz, une importance capitale ! C'est avoir du « chef incontesté de la Droite conservatrice » une assez piètre opinion. Mais trêve d'ironie !

Il est vraiment effarant de constater, alors que tant de pères de famille sont au chômage, que tant de commerçants ne « tournent » plus qu'à grand-peine ou se voient acculés à la faillite, que tant de jeunes ne peuvent travailler et fonder un foyer, que le rédacteur du *Nouvelliste valaisan* puisse consacrer deux articles de fond à une réduction de mille francs touchant un homme qui possède une des plus belles fortunes du canton ! Surtout quand, après cette réduction, il reste à ce conseiller aux Etats plus de 3000 fr. pour ses séances à Berne où sa présence et sa qualité de conseillers aux Etats lui procurent, à n'en pas douter, d'autres avantages.

M. Haegler, vous auriez été bien inspiré de ne pas soulever la question, et M. Evéquoqz doit sans doute penser, avec La Fontaine :

« Rien n'est plus dangereux qu'un ignorant ami,
« Mieux vaudrait un sage ennemi ».

La Matze.

Conjurons le danger !

On nous écrit :

De l'aveu même de M. Pierre Grellet, écrivain et journaliste qui ne saurait être soupçonné de sympathies à l'égard des gauches, « la question (initiative fasciste du colonel Fonjallaz) est mal posée, parce qu'elle ne résout rien ». Il faut s'entendre. Rédigée par des sectaires, dénués de notions juridiques, la demande d'initiative ne résoudrait, en effet, rien du tout si jamais le peuple suisse avait l'aveuglement, dans sa majorité, de sanctionner cette odieuse atteinte à nos droits constitutionnels. Les sociétés visées, pour échapper aux rigueurs de la loi, n'auraient qu'à changer de noms et à s'inscrire, quoique associations à buts idéaux, au registre du commerce. Comme coup d'épée dans l'eau, ce serait parfait.

Mais, en revanche, le texte inséré dans la Constitution constituerait un grave danger à l'égard de toutes les associations suisses poursuivant un but élevé et philanthropique. Les « associations similaires », c'est, à y bien regarder et avec un tantinet de bonne volonté, tous les groupements culturels, altruistes, charitables et autres qui exercent une activité idéale ou bienfaisante sans publier leurs faits et gestes sur les toits.

Toutes ces associations pourraient devenir suspectes aux yeux de l'Etat, devenu malgré lui un policier ombrageux, contraint de promener ses regards indiscrets dans toutes les salles de réunions. Les sociétés d'étudiants, avec leurs coutumes pittoresques, leurs gestes traditionnels et leurs formules cérévisiennes, les associations d'éclairés avec leurs statuts et leurs genres de « secrets », les monastères catholiques, et plus spécialement les couvents cloîtrés pourraient être, aux termes du texte de Fonjallaz et de sa bande (aujourd'hui fondée) l'objet d'enquêtes policières et de mesures de rigueur de la part des pouvoirs publics fédéraux, le jour où notre vénérable Consti-

tution aurait été maculée par ce texte aussi dangereux que répugnant.

Et aussi, et surtout, que le peuple suisse n'oublie pas que les « héritiers spirituels » du parti fasciste suisse, l'Union nationale et les Fronts allemands, fiers de recueillir cette misérable dépouille et d'en accepter aujourd'hui le patronage moral, seraient si fiers d'un succès populaire, ils en seraient à tel point enhardis que leur premier souci serait de poursuivre avec vigueur leur œuvre de sabotage général du régime. On s'en prendrait sans plus de retard aux Juifs, aux collectivistes de toute observance, en attendant que la poire soit assez mûre pour s'attaquer aux religions, dont le catholicisme romain, comme on le sait par des révélations et des textes authentiques et précis, serait la victime de choix. Victime expiatoire à juste titre si ses ouailles, au lieu de flairer le grave danger, commettaient l'impardonnable maladresse d'apporter de l'eau au moulin de leurs futurs persécuteurs. (Nous enregistrons avec joie, sur ce point particulier, l'heureux revirement qui s'est manifesté dans la presse conservatrice qui donne habituellement le ton).

Il faut à tout prix conjurer ce multiple danger ! Et le plus sûr, le seul moyen, c'est de barrer la route à nos jeunes énergumènes frontistes et fascistes, qui prennent la patrie de Tell pour un champ d'expérience totalitaire, un bouillon de culture dictatoriale. Il faut que ces jeunes reçoivent une pile qui les dégoûte à tout jamais de conspirer contre nos traditions et notre idéal, contre nos libertés les plus chères.

A vous tous, citoyens, de conjurer le danger !

P.

Lecteurs. — Rappelez-vous que le Confédéré est le journal le mieux renseigné du canton, et que son abonnement ne coûte que 8 fr. par an.

Appel au peuple suisse

de la Société Philanthropique « Union »

On nous prie d'insérer :

Le 28 novembre prochain, le peuple suisse devra se prononcer sur l'initiative du frontiste Fonjallaz.

Le Conseil fédéral et les Chambres fédérales recommandent au peuple suisse le rejet de cette initiative dangereuse pour nos libertés conquises et défendues par nos pères dans le seul but d'assurer notre totale indépendance. L'accepter, ce serait commettre une trahison envers la patrie.

Pour la Société philanthropique Union, elle constitue une attaque inadmissible contre laquelle elle proteste de toutes ses forces.

La société philanthropique Union, dont le caractère national, humanitaire a été reconnu par le Conseil fédéral dans son message au peuple suisse, n'est ni dangereuse pour la sécurité de l'Etat, ni illicite.

Depuis sa fondation, elle s'est appliquée à soulager des infortunes. Elle possède une caisse de maladie, une caisse d'assurance-décès, diverses caisses de secours en faveur des invalides, des veuves, des orphelins et des nécessiteux (cures, opérations, chômage).

De 1916 à 1936, soit pendant la dernière période de 20 ans, l'Union a dépensé en faveur des invalides la somme de fr. 378.168,20 soulageant communes et Etats de lourdes obligations.

De 1916 à 1936, l'Union a dépensé pour secours aux veuves et orphelins plus d'un demi-million, soit 708 mille 310 fr. 20. Durant la même période, elle a dépensé fr. 37.834,90 en faveur d'œuvres d'utilité publique (crèches, hôpitaux, asiles, etc.) et fr. 29.683,70 pour frais de cure, opération, soins médicaux.

Pour les chômeurs, elle a dépensé depuis 1931 le produit de souscriptions et collectes organisées parmi ses membres, soit fr. 56.920.—

Ainsi, durant cette période de 20 ans, l'Union a consacré en faveur d'œuvres de bienfaisance 1 million 112.905 fr. A cette somme formidable il faut ajouter fr. 1.300.000.— pour indemnités-décès ; fr. 1.125.244,05 pour secours maladie ; soit au total : fr. 3.538.149,05.

En regard de ces dépenses purement philanthropiques consenties par l'Union, l'initiative Fonjallaz qui tend à la suppression de notre association, doit être considérée comme une iniquité.

Dans l'intérêt des veuves, des orphelins, des invalides, des familles nécessiteuses, le peuple suisse n'hésitera pas à voter

NON.

Les partisans de l'initiative Fonjallaz ne se sont pas contentés de mettre en doute notre action philanthropique. Ils nous ont assimilés à un bureau de placement.

Or, la Confédération comptait en 1935 : Administration générale : 12.605 fonctionnaires et employés ; CFF, 28.642 ; PTT, 20.800.

Dans ces administrations, l'Union compte : Administration générale : 83 membres ou le 0,65 % ; CFF, 152 membres, ou le 0,52 % ; PTT, 121 membres ou le 0,60 %.

En moyenne : 0,59 %.

Les chiffres parlent ! Tous commentaires sont inutiles.

L'Union est une association où toutes les classes de la société sont représentées.

Elle admet toutes les bonnes volontés, tous les citoyens prêts à observer les lois du pays et à se conduire en honnête homme.

Elle comptait, suivant un état établi au 30 juin 1937 : Industriels, artisans, agriculteurs, commerçants, représentants : 1551 membres. Employés d'administration, de commerce, de banque : 710 membres.

Techniciens, visiteurs, chefs d'atelier, ouvriers de fabrique : 1053 membres.

Professions libérales, fonctionnaires fédéraux, cantonaux, fonctionnaires de banque : 625 membres.

Ce tableau prouve que l'Union, société suisse, est une association démocratique dont les buts et les moyens d'action tendent essentiellement à grouper les citoyens cherchant à faire du bien autour d'eux.

Aussi, consciente d'avoir sans cesse agi dans l'intérêt du pays et de la collectivité, l'Union demande au peuple suisse de repousser l'initiative Fonjallaz, le 28 novembre prochain.

L'acceptation de cette initiative constituerait non seulement une grave atteinte à nos libertés démocratiques, mais encore

une criante injustice

à l'égard des malades, des invalides, des veuves, des pauvres et des déshérités pour lesquels l'Union dépense chaque année des centaines de mille francs.

Citoyens, votez

NON

le 28 novembre prochain.

Comité central de la Société philanthropique « Union ».



La lampe Osram-D, mate à l'intérieur, l'ennemie de l'obscurité!

Choisissez-la pour préserver votre vue. Car son abondante lumière fait de la nuit le jour. Votre travail avance mieux lorsque la pièce est plus claire et plus avenante. On travaille bien où l'on se sent à l'aise. N'économisez pas sur la lumière.



OSRAM-D

la lampe-décalumens, avec estampille garantissant la minime consommation en watts

Les 27 et 28 novembre, en soirées

CASINO DE SAXON

RENÉ BERSIN et sa troupe

Vente aux enchères

L'hoirie d'Alfred Tornay, à Saxon, vendra aux enchères publiques, le dimanche 28 novembre, à 14 h., au Café de l'Hôtel Suisse, à Saxon, les immeubles qu'elle possède En Guidoux, commune de Saxon, soit **champ, maison d'habitation, grange et écurie**. Conditions de vente à l'ouverture des enchères.

P. O. Henri Coucheplin, notaire.

ARBRES FRUITIERS

J. Rézert-Ribordy, Riddes

Vergers A VENDRE

aux Bonnes Luites, avec abricotiers et basses tiges, poiriers et pommiers, 1200 m². Bas prix et facilités de paiement. Ecrire sous chiffres OF 16577 M à Orell Füssli-Annonces, Martigny.

MACHINES A ECRIRE

Papiers carbonés RUBANS
H. Haubenarter, Sion

Viande bon marché

Hachée sans nerf fr. 1.40
Désossée par charcuterie fr. 1.60
Morceaux choisis fr. 2.—
pour salami 12 ct. le mètre
Recette gratis pour salami
Expédition par retour du courrier, 1/2 port payé.

Boucherie Mariéthoud

VEVEY, tél. 51.982

A louer dans villa

pour 1^{er} mai 1938 ou date à convenir

Appartement

de 3 chambres et chambrette, tout confort, entrée indépendante, jardin, garage si désiré, chez J. Zurcher-Barbero, MARTIGNY-VILLE.

Reproduction interdite à toute personne n'ayant pas traité avec la Maison Attinger Frères, Neuchâtel.

FEUILLETON DU « CONFEDERE » No 32

PALAST HOTEL

H. & A. Vuilleumier

« Où est-elle, et que peut-elle bien faire ? s'inquiéta-t-il. Serait-elle tombée dans un guet-apens ? Ou bien, nous sommes-nous tout simplement manqués et a-t-elle déjà rejoint la voiture ? »

Maurice Duroc était perplexe ! Devait-il s'en retourner ou poursuivre ses recherches ? Il se décida à persévérer et même à s'enfoncer plus avant dans le parc. Il suivit durant un moment un chemin étroit qui serpentait en direction d'un bois, passa devant deux hangars d'assez vastes dimensions, qui devaient servir de réduit à des machines agricoles, et se trouva en plein dans la hêtraie.

N'entendant toujours aucun pas, il allait poursuivre sa route, lorsqu'il lui sembla apercevoir une forme qui

Demaiselle

connaissant les langues cherche à s'occuper auprès d'enfants. Prétentions modestes. Faire offres par écrit sous chiffres O F 12498 M à Orell Füssli-Annonces, Martigny

Comptable

Personne [cherche "place"], de ou demoiselle de magasin Entrée de suite. Petits gages. Ecrire sous chiffres OF 12495 M à Orell Füssli-Annonces, Martigny

OCCASION

BON Fromage maigre Colls de 5 à 10 kg. 1 fr. le kg. Pièce entière d'env. 15 kg. 0.90 le kg. jusqu'à épuisement WOLF, fromage, Coire Tél. 6.36

GRAPHOLOGIE

Mme B. Dubois, graphologue autorisée, Rue de Hesse, 2 Genève, indique vos réussites et chances dans votre vie commerciale, privée et sentimentale. Prix fr. 3.50 plus port, si possible c. remboursement ou timbres-poste. Ind. date naissance, nom et prénom

Enchères publiques

Les héritiers de Joseph COQUOZ, d'Emmanuel, aux Granges sur Salvan, vendront par voie d'enchères publiques volontaires, au Café de la Place, à Martigny-Croix, le dimanche 28 novembre courant, dès les 14 h., les vignes qu'ils possèdent sur Martigny-Combe, aux lieux dits : Perrey, Béanger, Pâles et Ecoitins. Les conditions seront communiquées à l'ouverture des enchères.

Pour les Hoirs Jos. COQUOZ : Etude CRITTIN & DE TORRENTÉ, avocats, Martigny-Ville

Neuves et Occasions



Le plus grand stock Modèles pour CAFÉS et MAGASINS Les prix les plus avantageux La garantie de fabrique

Grandes facilités de paiement Demandez le prospectus N. 1800 ou notre liste d'occasions, sans engagement.

MAX VUILLE - ANTHAMATTEN S. A. des Caisses Enregistreuses National Galeries Ste Luce. Petit-Chêne 27. Téléphone 26.298 LAUSANNE

Commune de SION Services Industriels

AVIS Il est rappelé au public que les installations électriques sur les réseaux de la Commune de Sion sont faites exclusivement par les soins du personnel des Services Industriels ou par ceux des concessionnaires autorisés. SION, le 12 novembre 1937. Direction des Services Industriels.

Votation du 28 novembre 1937

La Société philanthropique UNION a un caractère national, humanitaire et démocratique Elle poursuit des buts moraux Elle est ouverte à tous les citoyens Repoussez l'initiative Fonjallaz

VOTEZ **NON**



Du bouillon comme à table d'hôte!

el, pourtant, nous sommes dans une cabane perdue dans la montagne, avec des moyens de cuisson très rudimentaires. Pour faire vite et bien utilisez Knorrox, le bouillon complet! Aucune complication, aucune peine; verser de l'eau bouillante sur une noix de Knorrox et voilà déjà un bouillon délicieux, du meilleur goût.

KNORROX

toujours le meilleur bouillon!

Votation du 28 novembre

L'avis du gouvernement vaudois

« Il ne s'agit pas, pour le citoyen, de juger les associations visées, de dire s'il trouve ces institutions conformes à ses sentiments ou aux nécessités de notre temps. Ce qui doit commander son vote est de savoir si ces sociétés sont des institutions nuisibles au pays et dont la suppression s'impose dans l'intérêt de l'ordre public.

« Il n'a pas lieu d'ajouter que le peuple vaudois, persuadé qu'

il y aurait injustice à clouer au pilori des hommes qui sont d'honnêtes gens, des patriotes, conscients de la nécessité de conserver les libertés conquises par nos pères,

convaincu que, dans une votation populaire, il ne s'agit pas de manifester des sympathies ou des antipathies, mais de rechercher la solution la plus conforme à l'intérêt du pays, répondra

NON

à la question posée. » (Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil Vaudois, 22 octobre 1937.)

Comité de défense pour le droit d'association.

venait à sa rencontre. Ne pouvant distinguer de qui il s'agissait, il se dissimula promptement dans un fourré et attendit sans faire un mouvement. La silhouette avançait à une allure rapide, et bientôt l'officier reconnut la jeune fille. De crainte de l'effrayer, il demeura où il était et appela doucement : — Mademoiselle Landry, Mademoiselle Landry ! Elle eut un léger sursaut et s'arrêta net, visiblement sur ses gardes. Avant d'aller à elle, il la rassura : — Ne craignez rien, c'est moi, capitaine Duroc. Dès qu'il se fut approché et avant qu'elle eût parlé, il remarqua que, si elle paraissait très agitée, son visage était rayonnant : Il questionna : — D'où venez-vous donc ? Nous commençons à être sérieusement inquiets... Avec un geste de la main, elle expliqua : — J'étais, là-bas, mais, écoutez-moi ! Une satisfaction si intense perçait dans sa voix que Duroc en fut surpris et troublé. D'un mouvement instinctif — marque de désarroi ou plutôt indice de confiance entière — elle avait saisi l'officier par le revers de son pardessus et poursuivait fébrilement : — J'ai fait une découverte importante ! Il y a tout près d'ici une sorte de pavillon de chasse. Et je pense, je pense... que M. Taxis pourrait bien s'y trouver !

Maurice Duroc eut un mouvement de surprise : — Qui vous fait supposer cela ? questionna-t-il, d'un ton ton dans lequel un observateur attentif eût peut-être décelé certains sentiments contradictoires. Elle lui prit le bras : — Venez avec moi ! Docilement, il la suivit. Elle marchait à petits pas pressés, en avant de son compagnon. Un instant, ils empruntèrent le sentier, puis, après une courte hésitation, la jeune fille s'engagea sur sa gauche dans le bois. Elle semblait avoir des yeux de lynx et le capitaine avait grand-peine à ne pas la perdre de vue dans l'obscurité. Cette marche à tâtons se prolongea durant deux ou trois minutes : Tout à coup, Marie-Anne s'arrêta avec une telle brusquerie que le capitaine la heurta rudement. — C'est là ! L'officier écarquilla les yeux et finit par discerner devant eux un mur élevé qui devait limiter la propriété du côté de l'ouest. — Expliquez-vous, Mademoiselle ! dit-il non sans quelque impatience. La jeune fille parut sortir d'un rêve : — Pardonnez-moi ! J'aurais dû vous dire qu'il y a une porte dans ce mur. Elle baissa la voix : — Une porte que les habitants de cette propriété

utilisent pour se rendre dans un pavillon qui n'est pas à cinquante mètres d'ici, derrière cette clôture. Le capitaine Duroc eut une exclamation de satisfaction : — Oh ! voilà qui est intéressant. Un passage, et qui conduit à une petite maison, vous en êtes sûre ? Mais comment donc avez-vous appris toutes ces choses en si peu de temps ? Marie-Anne Landry expliqua avec un débit rapide : — Tandis que nous guettions votre départ, cachés près de la villa, Lambert d'un côté, moi de l'autre, j'ai remarqué qu'une femme sortait de la maison par une petite porte de la façade postérieure. Comme elle s'entourait de multiples précautions pour se dissimuler, tout en se dirigeant vers le fond du jardin, cela m'a intrigué et je l'ai suivie. Arrivée à l'endroit où nous sommes, elle a longé le mur quelques mètres, puis elle s'est arrêtée. Le temps d'introduire une clef dans une serrure, sans doute, et je l'ai vue disparaître. J'ai attendu une ou deux minutes, puis je me suis approchée. La porte était fermée, mais en regardant par le trou de la serrure, j'ai aperçu une lumière et deviné la masse d'une maison, non loin de là. Je suis demeurée quelques instants encore aux aguets, et, quand la lumière s'est éteinte et que j'ai vu que je ne pouvais ouvrir la porte, je suis partie pour vous signaler ma découverte. Le capitaine réfléchissait : (à suivre)